

# AUGMENTATION DU SMIC : LES AGENTS PUBLICS LAISSÉS POUR COMPTE !

## Le SMIC en hausse, pourtant les grilles indiciaires ne bougent pas !

Chaque augmentation du SMIC devrait être une bonne nouvelle. Pourtant, dans la fonction publique, cela révèle une réalité inquiétante : les grilles indiciaires sont de plus en plus écrasées par le bas.

Aujourd'hui, les agents publics débutent leur carrière au niveau du SMIC, même après la réussite d'un concours ou par le biais du recrutement sans concours.

### Que se passe-t-il concrètement pour vous ?

Votre salaire repose sur la valeur du point d'indice, qui est gelé depuis juillet 2023. Par contre, le SMIC, lui, augmente automatiquement avec l'inflation.

**Résultat** : le SMIC rattrape et dépasse les premiers échelons des grilles, particulièrement en catégorie C.

Pour rester dans la légalité, l'administration doit verser une indemnité différentielle. Mais la grille indiciaire n'évolue pas ! ce qui donne automatiquement un tassemement des grilles indiciaires, inacceptable pour notre syndicat !

Au 1er janvier 2026, le SMIC a été revalorisé donc l'indemnité différentielle est activée ...

Concrètement, y sont éligibles les collègues dont l'indice majoré est **inférieur à 371**.

Tous les agents percevront cette indemnité sur leur fiche de paye ( Montant ID = SMIC 1823,03€ bruts mensuel – Traitement indiciaire brut de l'agent).

**Pour FO PRÉFECTURES ET SMI, l'indemnité différentielle n'est PAS une solution, ce n'est pas du salaire indiciaire.**

### Pour FO PRÉFECTURES ET SMI, il faut

- ✓ **Revaloriser immédiatement le point d'indice**
- ✓ **Relever durablement les grilles indiciaires, surtout en catégorie C**
- ✓ **Respecter la progression de carrière et de l'ancienneté**

Pour toute question sur votre fiche de paye, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos délégués

**LE 1 SYNDICAT  
DES PREFS, SGCD, SGAMI ET JA**

**FO-PREFECTURES@INTERIEUR.GOUV.FR**

